The Agency for Co-operative Housing
L'Agence des coopératives d'habitation

CONSEILS ET ASTUCES
Édition Numéro 1

13 CONSEILS ET ASTUCES (PLUS DEUX)

Depuis le début du programme de soutien au loyer de l'Initiative fédérale de logement communautaire (IFLC-2), il y a cinq ans, l'Agence des coopératives d'habitation a élaboré quelques conseils et astuces. Bien sûr, nous n'avons pas l'intention d'en garder l'exclusivité.

Les agents de soutien au loyer ont créé ce bulletin de nouvelles spécial pour les partager avec vous. Tout d'abord, nous avons 13 conseils sur l'utilisation du calculateur en ligne, et deux conseils relatifs aux plans d'action. Nous espérons qu'ils vous seront utiles!

Le calculateur en ligne

Utiliser le calculateur

1. **CONSEIL SPÉCIAL TRÈS IMPORTANT :** Utilisez le calculateur en ligne pour tous vos calculs du soutien au loyer. N'utilisez pas de feuilles de calcul.

Protection de la vie privée

2. Lorsque vous ajoutez un nouveau ménage admissible dans le calculateur en ligne, désignez-le uniquement par un nom de famille (et un seul nom).

3. ASTUCE SPÉCIALE : Lorsque vous prenez des notes, il est fortement déconseillé d'utiliser des noms. Créez plutôt votre propre code et veillez bien à ne pas l'égarer.

4. Si vous créez un billet avec des captures d'écran à l'intention du service d'assistance de l'Agence, masquez tous les renseignements personnels qui ne sont pas nécessaires (p. ex., le revenu, les noms).

Mettre fin au soutien

5. Vous devez mettre fin au soutien au loyer d'un ménage aussitôt que le soutien auquel il a droit tombe à zéro.

6. Lorsqu'un ménage perd son admissibilité au soutien au loyer, coupez le soutien au dernier jour d'admissibilité des membres, même si ce jour est au milieu du mois.

7. **CONSEIL SPÉCIAL** : Tout montant qui n'est pas rond (p. ex., 41 $, 67 $, etc.) a probablement été calculé au prorata. Cela peut se produire en cas d'erreur sur la date de l'emménagement, du déménagement ou de la coupure du soutien.

Services publics

8. Si l'exercice financier de votre coopérative débute le 1er avril, le 1er mai ou le 1er juin, vous pouvez utiliser soit le tarif de l'année dernière, soit le tarif le plus récent pour les services publics. Le tarif que vous sélectionnez sera appliqué à l'ensemble de cet exercice financier.

Examen annuel

9. Tout d'abord, mettez à jour l'étape 1 (loyers actuels) et l'étape 2 (services publics). Puis, imprimez les rapports sur les loyers pour les ménages subventionnés.

Composantes de logement

10. N'oubliez pas de réinitialiser toutes les composantes de logement chaque année, au niveau maximal approuvé pour la taille de la famille.

11. **CONSEIL SPÉCIAL :** N'utilisez jamais les talons de paye d'un membre pour vérifier la composante de logement maximale. Leur valeur pourrait être erronée.

12. Visitez les sites Web suivants en anglais (B.C., Alberta, Ontario au travail, Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées, Î.-P.-É.) pour connaître les dernières composantes de logement maximales avant

d'effectuer vos calculs de soutien au loyer. Veuillez noter que pour l'Alberta, les allocations de logement appropriées se trouvent sous « private housing » et non sous « social housing. »

Soumette votre demande

13. Pour confirmer et soumettre votre demande annuelle, rendez-vous sur la page du rapprochement annuel, saisissez votre nom, puis appuyez sur Soumettre. N'oubliez pas que c'est toujours le montant de la demande généré par le calculateur qui est transmis à la SCHL.

Plans d'action

1. Lors de la mise à jour annuelle du plan d'action de votre coopérative,

- transférez les anciens objectifs à l'exercice en cours ou à un exercice futur si vous ne les avez pas encore entamés ou menés à bien

  ou

- supprimez-les si votre coopérative a décidé qu'ils ne sont plus une priorité.

2. **CONSEIL SPÉCIAL :** Quand vous aurez fini de rédiger votre plan d'action, cliquez sur le bouton Examen pour en faire un dernier survol. Puis, assurez-vous de bien cliquer sur le bouton Soumettre. Il arrive que des clients oublient de le faire.

Mai 2025